

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 51 (1963)

Heft: 33

Artikel: France

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-270424>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CHEZ NOUS ET A L'ÉTRANGER

Au congrès du Conseil international des Femmes à Washington

Une vieille dame qui se porte bien

N'étez-vous pas récemment aux Etats-Unis, madame?

J'y étais en effet, et j'ai assisté, du 19 au 30 juin, à Washington, au 17e congrès du Conseil international des femmes. Ce fut une brillante manifestation, on célébrait cette année le 75e anniversaire de cette grande fédération de sociétés féminines — créée aux Etats-Unis en 1888 — et je vous assure que c'est une vieille dame qui se porte bien : environ 400 participantes représentaient 56 conseils nationaux. Dans cette foule, nous étions sept Suisses, sous la conduite de Mme Rittmeyer-Iselin, la présidente de l'Alliance de sociétés féminines suisses, notre conseil helvétique.

Avez-vous beaucoup festoyé?

Non, nous avons surtout travaillé et l'activité a été grandement favorisée parce que toutes les séances étaient concentrées à l'Hôtel Statler-Hilton où la majorité des déléguées résidaient. Les quinze commissions permanentes étudiaient leur programme dans des salles particulières ; quelques séances plénaires permettent d'écouter les résumés des rapports nationaux, des travaux du bureau et des commissions. C'est au cours d'une de ces séances qu'on a rendu hommage aux membres disparus du comité, parmi lesquels la doctesse Renée Girod, de Genève, et Mme Lefacheux a signalé le legs si large et généreux que le Dr Girod a fait au Conseil.

C'est aussi dans une séance plénière qu'on procéda à l'élection de la présidente internationale, Mme Mary Craig Schuller, née au Canada, dont la carrière au service d'œuvres internationales bénévoles la qualifie hautement pour succéder à Mme Marie-Hélène Lefacheux (France). Celle-ci a remarquablement mené le Conseil, elle qui n'a pas rallié moins de vingt conseils nationaux nouveaux pendant six années de charge. Le secrétariat restera fixé à Paris, sous la direction de Mme Grinberg-Vinaver. Parmi les présidentes des quinze commissions, nous sommes fières que nos deux présidentes suisses aient conservé leur mandat, Mme Droin-de Morsier à la commission de morale sociale, et Mme Schmid-Kreis à la commission de la radio.

Avez-vous progressé vers le but que, depuis trois-quarts de siècle, vous poursuivez, la protection des intérêts féminins, l'amélioration de la condition féminine partout où elle n'est pas satisfaisante?

Sans doute, bien des résolutions ont été votées en ce sens et les déléguées sont chargées d'obtenir, dans leur pays respectif la réalisation des vœux formulés ; ainsi en ce qui concerne le traitement des prisonnières, ou l'amélioration des régimes matrimoniaux... Nos résolutions ont aussi porté sur le plan international, à l'ONU et, dès maintenant à Strasbourg, au Conseil de l'Europe, où nous venons d'obtenir le statut consultatif. Ce secrétariat, concernant les conseils européens uniquement sera fixé à Bruxelles, sous la direction de Mme Jadot. Sur ce plan supranational nous réclamons encore et toujours l'arêt des expériences nucléaires.

Vos programmes ont-ils évolué, depuis le XIXe siècle?

Sans doute, puisque les conditions évoluent constamment dans le monde, il y a toujours de nouvelles tâches qui se présentent et il faut répondre à de nouveaux besoins, ainsi l'aide que nous pouvons apporter à nos conseils dans les pays devenus récemment libres et qui se développent, mais ce qui demeure, ce sont les principes sur lesquels notre action a été fondée, la règle d'or choisie jadis « faites aux autres ce que vous voudriez qu'ils vous fassent ». Il y a toujours une fraîcheur et une force inspiratrice. Les méthodes de travail jadis mises en place sont toujours valables, les libertés équitables réclamées en 1888 sont celles qui ont été inscrites en 1945 dans la Charte internationale des droits de l'homme. Nos pionnières n'ont-elles pas eu une vue prophétique de ce que serait l'avenir et de ses exigences? Aussi le thème général de ce congrès anniversaire était-il parfaitement justifié : inspiration du passé, responsabilité pour l'avenir.

Mais ces séances, ces résolutions, ces débats administratifs dont je viens de vous parler, ne vous donnent qu'un très sec reflet de cette assemblée. En réalité, il faut ajouter le décor, la foule bigarrée des costumes nationaux, exotiques, le grand banquet d'ouverture, les invitations dans les ambassades — les Suisses ont été reçus à dîner aimablement par M. et Mme Zehnder, ambassadeur — l'excursion au sanctuaire de la Liberté américaine, au Mount Vernon, la croisière sur le « Potomac », le cocktail à la Maison-Blanche, où nous reçus la mère de la présidente Kennedy, le dîner d'adieu offert par le Conseil national des Etats-Unis, au Département d'Etat, où l'hôtesse était Mme Dean Rusk, femme du Secrétaire d'Etat.

En toutes ces occasions et au cours des repas journaliers, des visites intructives, des films, des concerts, nous avons pu prendre contact avec les femmes lointaines qui, autour du monde, s'appliquent avec bonne volonté à cette œuvre commune : l'aide affective et amicale à toutes leurs sœurs qui sont dans le besoin, ou traitées inéquitablement. L'appui de cette grande fédération que respectent les gouvernements s'est révélé efficace, qu'elle continue sa tâche dans le même esprit.

Propos recueillis de Mmes Droin et Rochedieu, participantes à ce Congrès

L'une des caractéristiques des dernières années est l'intégration — au sein du CIF — de pays qui ont récemment atteint leur indépendance. C'est ainsi qu'à Washington la demande d'affiliation des Cameroun, Congo (Brazzaville), Équateur, Gambie, Kenya, Libéria, Luxembourg, Niger, Sierra Leone, Trinidad-Tobago, a été acceptée, d'autres sont encore à l'étude, portant le nombre des pays

à 57. Il va sans dire que l'affiliation de ces pays « neufs », en plein développement, présente des problèmes nouveaux eux aussi. Les conseils nationaux se doivent d'être représentatifs des différents milieux de leur pays et garder une stricte indépendance envers les partis politiques. Une telle indépendance exige beaucoup d'objectivité et une expérience « politique » de longue haleine. Il n'est pas toujours aisément de la maintenir, surtout face à une souveraineté nouvelle. Les besoins de ces pays sont aussi souvent différents de ceux des anciens. Mais n'est-ce pas justement là une des valeurs essentielles de la collaboration établie au sein du CIF qui d'aider les femmes de ces pays qui brûlent les étapes, dans leur effort pour que soit établi un équilibre social dans lequel la femme prenne sa juste place ? La présidente sortante du CIF, Mme M.-H. Lefacheux, s'exprimait elle-même en ces termes à ce sujet : « Je crois fermement que le travail en commun avec les associations des pays en voie de développement est une des tâches les plus intéressantes que nous offre cette seconde moitié du siècle : au bénéfice des Conseils nationaux depuis longtemps établis, elle dissipe bien des ignorances, apporte la joie de nouvelles amitiés et, dans les deux cas, Ets nous pouvons rendre de multiples services, ne serait-ce que pour assurer aux organisations féminines vis-à-vis des pouvoirs publics l'autorité qui découle d'une affiliation internationale. »

Mme Ida SOMAZZI

A cours de l'été s'est éteinte, dans 81 ans, une femme qui a exercé un rôle important dans la vie féminine suisse. Il s'agit de Mme Ida Somazzi, dr ès lettres, professeur privé en Argentine, puis, de retour en Suisse, à l'Ecole secondaire de Bollingen, à celle de Berne, enfin à l'école normale d'institutrices de la ville de Berne.

Originaire du Tessin, elle avait gardé le feu du tempérament méridional, elle entraînait son auditoire et elle cherchait avec ardeur à lui faire partager ses convictions. Elle sentait profondément tout ce que nous devons aux libertés dont nous jouissons dans notre patrie. Elle avait connu l'existence à l'étranger, dans un autre continent, elle avait pu se rendre compte des priviléges dont nous jouissons, aussi est-ce avec appréhension qu'elle avait vu se développer dans l'un ou l'autre pays voisin l'enthousiasme pour la dictature qui, en promettant un ordre rigoureux, rassurait ceux qui redoutaient les révolutions.

C'est alors que fut fondé dans notre pays la communauté de travail « Femme et démocratie » qui rendit le service d'éclairer constamment notre opinion féminine sur les dangers des idéologies dictatoriales. Après avoir été présidente de « Femme et démocratie », elle en fut présidente d'honneur.

ZURICH

Victoire modeste, mais victoire quand même

Les électeurs du canton de Zurich ont accepté, le 7 juillet, les nouvelles lois ecclésiastiques qui donnent à l'Eglise catholique le statut d'église nationale (comme c'est déjà le cas de l'Eglise évangélique réformée) et qui accordent aux femmes l'élections et l'éligibilité en matière ecclésiastique. Une femme peut donc être désormais pasteur à part entière.

Cette votation a ceci d'intéressant que les électeurs se sont montrés plus résolument décidés à accorder aux femmes les droits qu'elles réclamaient que les membres des autorités — alors que, d'ordinaire, c'est plutôt le contraire. Le Grand Conseil craignait en effet que le droit de vote féminin ne fasse sombrer le bateau, c'est-à-dire les lois ecclésiastiques. Il s'avisa alors d'un stratagème ingénieux : il décida de séparer la question du droit de vote féminin des autres projets, et de la présenter séparément aux électeurs, afin que ceux-ci ne soient pas tentés, dans un mouvement de mauvaise humeur, de « balancer » tous les projets.

La suite des événements montre à quel point le Grand Conseil s'était trompé dans ses calculs. Dans la ville de Zurich, le projet accordant le droit de vote aux femmes est celui qui recueillit la majorité la plus compacte. Et si les résultats ne furent pas aussi brillants dans le canton, le projet fut accepté à une majorité plus forte que les autres projets. Il est possible que le résultat de cette votation fasse impression sur la Constituante du futur canton de Bâle, qui a refusé d'inscrire le suffrage dans une constitution toute neuve, de crainte que cette disposition ne dressse contre le projet les détracteurs du vote des femmes. Ce n'est pas le nouveau « canton de Bâle » qui sera le premier des cantons de Suisse alémanique à se prononcer en faveur d'une collaboration des femmes à la vie civique. On se demande, en vérité, quel sera le canton assez... courageux pour attacher le grelot !

S.F.

Aide de village

La première « aide de village » a commencé son travail à Aesch, près de Birmensdorf ; elle est à la disposition de tous les ménages pour les aider ou les diriger seule, selon les besoins. Son activité complète celle de l'aide familiale qui s'occupe seulement du ménage en cas de maladie de la maîtresse de maison. L'aide de village est payée mensuellement pas la coopérative villageoise ; ses compétences sont très étendues, de sorte qu'elle est à même de diriger une grande exploitation paysanne.

SCHAFFHOUSE

Une femme président du synode

Pour la première fois en Suisse, une femme a été élue, à fin juin, présidente d'un synode de l'Eglise évangélique, dans le canton de Schaffhouse. Il s'agit de Mlle Friedel Walter, qui a été secrétaire aux entreprises G. Fischer, à Schaffhouse, et qui est à la retraite. Dans son discours, Mlle Walter a déclaré que si elle a accepté ces fonctions, c'est pour ne pas priver le synode de la chance de se montrer progressiste.

S.F.

SOLEURE

La jeune Hélène Bieli, de Mümliswil, a accompagné ses huit années d'école primaire sans avoir manqué une seule fois la classe. Le Conseil municipal lui a fait don d'un carnet d'épargne contenant 100 fr.



Ecole pédagogique privée FLORIANA
LAUSANNE - Pontaise 15 - Tél. 24 14 27

- FORMATION de gouvernantes d'enfants de jardinières d'enfants et d'institutrices privées
- PRÉPARATION au diplôme intercantonal de français

La directrice reçoit tous les jours de 11 à 12 heures (sauf le samedi) ou sur rendez-vous

BELGIQUE

Pour la première fois dans l'histoire de l'Université catholique de Louvain, une femme a été promue docteur en droit canon. Il s'agit d'une Hollandaise de 28 ans, Mlle Jacoba Hanenburg, docteur en droit de l'Université de Groningue.

SUÈDE

Toutes les jeunes filles du pays, âgées de 18 ans, sont appelées à un cours obligatoire de premiers secours. A 26, puis à 38 ans, toutes les femmes qui n'ont pas de petits enfants, doivent suivre un cours de service civil auxiliaire.

ITALIE

La députée communiste Maria-Lisa Cinciaro-Rodano est la première femme qui ait présidé une session de la Chambre des députés.

IRAN

Le 17 septembre, les Iraniennes ont eu le droit, pour la première fois, de prendre part aux élections générales et de se laisser porter comme candidates.

PANAMA

Le dixième de la population féminine de ce pays exerce une profession ; actuellement, les femmes sont plus nombreuses que les hommes dans les professions libérales.

TESSIN
S'abonner à
FEMMES SUISSES

est une bonne affaire!

Fr. 7.— par an. Chèques postaux I. 117 91

